

SYNDICAT MIXTE DU SCOT CŒUR DU FAUCIGNY

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

Du Mercredi 23 Mai 2018

Arthaz Pont Notre Dame

SOMMAIRE

Approbation du Compte rendu de la dernière séance

Délibérations

1. Extension de périmètre, modalités de collaboration avec les territoires voisins.
Rapporteur : Stéphane VALLI
2. Modalités de mise en œuvre du futur SCoT.
Rapporteur : M. Le Président
3. Indemnité du trésorier.
Rapporteur : Bernard CHATEL
4. Date et lieu du prochain conseil
Rapporteur : M. Le Président

Questions orales

L'an deux mille dix-huit le 23 Mai, à dix-neuf heures, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle communale d'Arthaz Pont Notre Dame, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : le 14 Mai 2018
Nombre de délégués en exercice : 57 / Quorum 29
Nombre de délégués présents : 47
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0
Nombre de délégués votants : 47

Présents : Mesdames/Messieurs : Fabienne SCHERRER, Daniel REVUZ, Joël BUCHACA, Patrick CHARDON, Gilles SAUTHIER, Laurent DETRAZ, Bernard CHAPUIS, Luc NICOLAS, Jocelyne VELAT, Pascal POCHAT BARON, Bernard CHATEL, Chantal BEL, Jacqueline

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 23 MAI 2018

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

JACQUET, Bruno FOREL, Roland PINGET, Daniel TOLETTI, Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Stéphane VALLI, Luc BOISIER, Annick VAZQUEZ YANEZ, Jessica LARA LOPEZ, Dominique JIMENEZ, Claude SERVOZ, Gilles ANCRENAZ, Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Sandrine TRINCAT, Christophe PERY, Alain SOLLIET, Yves MASSAROTTI, Alain CIABATTINI, Elodie RENOULET, Nadine PERINET, Gianni GUERINI, Philippe MAUME, Michaël MANIGLIER, Pascale HEPP, Pascal BRIFFOD, Jean Claude DUPONT, Louis FAVRE, Roland LAVERRIERE, Valérie LANOVAZ DETURCHE, Daniel BARBIER, Pierre MONATERI, André PUGIN, Jean-François CICLET, Sébastien JAVOGUES.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames/Messieurs, Marielle DURET, Jean-François BOSSON, Denis MOUCHET, Serge SAVOINI, Jean Paul GUIGNARDAT, Marc CHUARD, Christian SERVAGE.

Délégué donnant pouvoir : /

Assistent : Yves DUPRAZ, Marilyn LHOTE, Denise LEJEUNE.

Madame Dominique JIMENEZ, est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Alain CIABATTINI Maire de la Commune d'Arthaz Pont Notre Dame accueil l'assemblée, apprécié le fait de pouvoir tourner pour l'organisation des Comité Syndicaux et souhaite une bonne réunion à l'assemblée.

Monsieur le Président constate le Quorum

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU SYNDICAT

Les comptes rendus des séances du syndicat en date du 23 Janvier 2017 et du 7 Mars sont adoptés l'unanimité suite au modifications apportées

COMMUNICATION

Présentation du logo.

M. Le Président remercie les membres de l'assemblée et présente le logo qui est proposé par le bureau. Il reprend le code couleur du Cœur du Faucigny, rouge et jaune, Sang et or en mettant en avant la typographie Cœur du Faucigny, là où le mot « SCoT » est plus en retrait. Il s'agit d'identifier davantage le Cœur du Faucigny que le Schéma de cohérence territorial.

Analyse différentielle des 3 SCoT :

Guillaume DEGIULI présente une analyse différentielle des 3 SCoTs en mettant en avant le cheminement de chacun sur les thématiques qui ont attiré à l'urbanisme, l'économie, le commerce, l'environnement, l'agriculture et les paysages.

Jean Louis TEMIL, s'interroge sur la question de plafond et le sens que nous lui portons. Faut-il l'atteindre, est-ce un maximum ? Philippe MAUME considère également que le terme d'objectif prête également à confusion.

Guillaume DEGIULI précise que le plafond est un maximum, qui ne doit pas être dépassé et que les termes d'objectifs et d'orientations devront être précisés et qu'ils sont l'essence même d'un SCoT qui a pour vocation de fixer les orientations et objectifs en matière d'aménagement du territoire.

Sur la Thématique Agricole, M. Le Président, précise que nous sommes dans des moments de conversation sur la question agricole et les agriculteurs avec les Communautés de communes Arve et Salève, Faucigny Glières, 4 Rivières, vallée Verte et Pays Rochois et qu'une démarche est en cours avec la chambre d'agriculture.

Il est important de s'imprégner des SCoT de chacun et les commissions thématiques travailleront en détail chacun de ses thèmes.

Organisation et méthode de travail pour le suivi des PLU.

Il est proposé qu'un premier travail soit effectué par le SCoT historique concerné avant d'être présenté en bureau du Cœur du Faucigny qui est compétent pour émettre un avis au titre du SCoT.

Lors d'un Comité Syndical suivant le bureau, un relevé des décisions du bureau sera fait sur les avis qu'il aura rendu.

Télétransmission des convocations.

A ce jour, nous n'avons pas eu de retour de la signature de la convention pour télétransmettre les actes administratifs et les convocations.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. - *Extension de périmètre, modalité de collaboration avec les territoires voisins*

Rapporteur : Stéphane VALLI

Stéphane VALLI, présente le contexte qui nous conduit à discuter de cette question en comité syndical ce soir.

Contexte

Le Syndicat Mixte du Cœur du Faucigny est constitué depuis le 1er Janvier 2018.

La volonté initiale des élus était de se regrouper autour d'un syndicat structuré à 5 Intercommunalités incluant le Pays Rochois. Pour des raisons qui lui appartiennent, ce dernier ne fait pas partie de notre syndicat.

Parallèlement, le Pôle Métropolitain du genevois français s'interroge sur l'opportunité d'élaboration d'un SCoT d'ici 2020 (Gex, Bellegarde, genevois, Annemasse Agglomération, Thonon agglomération, Arve et Salève, pays Rochois et Faucigny Glières.)

Le 10 Novembre 2017, sur invitation de Jean DENAIS, Président du Pôle Métropolitain, les Présidents de la Communauté d'Agglomération d'Annemasse (AA), de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR), de la Communauté de Communes du Genevois (CCG), de la Communauté de Communes de la Vallée Verte (CCVV), de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS), de la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) et de la Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R), se sont rencontrés. L'objet de cette réunion a porté sur la capacité de leurs territoires à engager une réflexion sur la mise en cohérence des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire. La faisabilité d'un SCOT à une échelle supérieure aux périmètres de travail actuels a été proposée par la CC du Genevois, la CC du Pays Rochois et Annemasse Agglomération. A titre d'hypothèse une proposition de périmètre ajoutant à notre périmètre actuel le Pays Rochois, Genevois et Annemasse agglomération été faite. Chacun a ensuite pu faire part de ses préoccupations et attentes. A la suite de cette réunion, par la voix de leurs Présidents respectifs, la CCVV, la CCAS, la CCFG et la CC4R se sont engagées à observer de manière positive et constructive une réflexion sur la pertinence d'un périmètre élargi, dès la prise en compte effective des délibérations concordantes portant sur la modification statutaire du SCoT des 3 Vallées – Cœur du Faucigny.

Il semble qu'une position claire sur l'opportunité d'un périmètre élargi constitue un préalable nécessaire à la qualité de nos collaborations. Aussi, le 13 Avril dernier à l'initiative du Président un courrier a été rédigé à destination de ces trois intercommunalités les informant qu'une réflexion est engagée à ce sujet au sein de notre Syndicat.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 23 MAI 2018

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Suite à ce préambule, Stéphane VALLI réaffirme sa volonté d'intégrer le pays Rochois dans une démarche de SCoT commun, il y a en effet davantage de points communs (environnementaux agricoles, économiques et commerciaux et historiques) avec cette communauté qu'il ne peut en avoir avec l'agglomération annemassienne par exemple.

Il rappelle que notre projet c'est de rapprocher des territoires qui se connaissent, qui ont des logiques communes qui travaillent déjà ensemble par exemple sur des thématiques comme les mobilités, l'agriculture, l'eau ou l'assainissement.

Il rappelle également que la CC Faucigny Glières et CC Arve et Salève sont dans le pôle métropolitain du genevois et que l'objectif de ce dernier est de construire à terme un SCoT à cette échelle. Il met en avant les liens qui unissent le Cœur du Faucigny avec la 2CCAM, la vallée du Giffre et le Chablais qu'il convient d'associer étroitement à notre démarche.

Pascale HEPP considère que les délais sont trop courts pour ce faire une opinion ; ayant reçu ce projet de délibération le 14 Mai dernier.

M. Le Président indique qu'il est important pour le syndicat dans son fonctionnement futur de clarifier la situation avec les territoires voisins et que l'on peut en effet prendre le temps de la réflexion.

Philippe MAUME rappelle que le Préfet parle davantage d'association et qu'au vue de l'importance de cette délibération, quand bien même celle-ci est de principe, un temps de réflexion en communautés et en communes est indispensable.

Louis FAVRE fait part de son avis personnel et rappelle que chacun est libre, c'est la démocratie. Sa communauté fait partie du pôle métropolitain depuis le début, elle a voté à l'unanimité moins une abstention son adhésion au Syndicat mixte du cœur du Faucigny. Il fait état du souhait de l'ancien Préfet de raccrocher la CC Arve et Salève à l'Agglomération d'Annemasse par la constitution d'un SCoT commun et le refus par ailleurs de sa communauté d'en faire partie. Quand on parle aménagement territoire, il s'agit par exemple, d'appréhender, sur la question des transports à la fois le ferroviaire ; dans sa dimension Bellegarde – Saint Gervais, le Léman Express ou encore la traversée de la rade de Genève avec nos voisins suisses. Ce que nous faisons aujourd'hui c'est pour les générations futures et à titre personnel, il pense qu'il faut s'élargir avec le Genevois, Le Pays Rochois et Annemasse Agglomération. Si une décision contraire serait prise, cela n'obérerait en rien son investissement au sein du Comité Syndical Cœur du Faucigny tel qu'il est constitué car c'est la démocratie, elle sera entendue, respectée et mise en œuvre.

M. Le Président insiste sur le fait que nous sommes tous convaincus qu'il faut une relation soutenue et importante avec nos voisins. Au départ le Pays Rochois était dans cette démarche de constitution d'un SCoT à Cinq. La délibération de principe qui est proposée ce soir n'est ni une fusion irréversible, ni une rupture. Il y aura coopération, collaboration quel que soit notre décision.

Monsieur Jean Louis TEMIL indique que nous ne connaissons pas les motivations des 3 communautés, pourquoi veulent-ils venir ?

M. Le Président fait lecture du courrier cosigné par les Présidents d'Annemasse Agglomération, La Communauté de Communes du Pays Rochois et la Communauté de Communes du Genevois reçu Vendredi dernier.

Jean François CICLET souhaite exprimer sa position positive à l'égard de cet élargissement et dire pourquoi. La CCAS a été approchée par Annemasse Agglomération dans la perspective d'un SCoT commun et la communauté Arve et Salève s'y est opposée. C'est comme pour la communauté des Voirons, les prémices de l'intégration. Il est très attaché au Cœur du Faucigny mais il faut dézoomer. Par exemple sur les transports publics, on le voit avec le SM des 4 Communautés de Communes que l'on a atteint les limites. On a tous regretté l'absence de la CC du Pays Rochois mais un périmètre élargi c'est l'antidote de l'intégration. Cela devrait finir à l'échelle du pôle métropolitain. Aller vers un SCoT ce n'est pas les mêmes objectifs que les PLU. On a tout intérêt à élargir le périmètre et apprendre à se connaître et travailler ensemble.

Stéphane VALLI propose que nous fassions d'abord notre cohérence.

M. Le Président, Bruno FOREL s'exprime en tant que Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières. Il rappelle que si les autres communautés sont membres du Pôle Métropolitain du Genevois Français, la CC de la Vallée Verte et CC des 4 Rivières n'en sont pas. Il insiste sur le temps nécessaire pour s'approprier. La CC des 4 Rivières n'est pas favorable à une intégration mais est ouverte à toutes les collaborations. Il cite l'exemple du PACA Arve porte des Alpes et remercie de l'association du Pôle Métropolitain du Genevois Français à l'égard de sa communauté. Elle y a participé avec intérêt.

Daniel REVUZ Considère aussi que c'est rapide de se positionner sur cette question, un temps de réflexion semble nécessaire.

Pour Bernard CHATEL, la CC des 4 Rivières et la CC de la Vallée Verte sont parties avec Faucigny Glières et Arve et Salève sur ce SCoT Cœur du Faucigny. Travaillons déjà ensemble apprenons à nous connaître. Restons sur ce qu'on a mis en place et laissons dans 2 ans aux prochains élus la décision d'extension.

Yves DUPRAZ relate la difficulté initiale dans la construction du SCoT des 3 Vallées qui finalement a bien fonctionné. Cela ne nous a pas empêché de bien collaborer avec les territoires voisins. Pour le Cœur du Faucigny, il s'agira de mettre en place la même dynamique.

Joël BUCCAHCIA considère que beaucoup des arguments énoncés ne sont pas antinomiques et qu'il paraît plus sage de murir encore cette réflexion.

Fabienne SCHERRER s'interroge sur la limite au-delà de laquelle un périmètre de SCoT n'est plus pertinent. Stéphane VALLI se demande également où s'arrêter ? un SCoT à l'échelle du Département ? Des Deux Savoies ?

Jean Pierre MERMIN rappelle pourquoi et comment on a créé le Cœur du Faucigny, l'avons-nous oublié. On s'est dit qu'on avait une histoire au Coeur de la Haute Savoie à écrire avec des interactions avec les territoires voisins.

A la suite de ces discussions, Monsieur le Président propose de mettre au vote le report de cette délibération afin que chacun puisse avoir le temps de la réflexion en communautés et en communes. Les membres du Comité Syndical à l'unanimité des membres présents décident de reporter le prochain comité syndical du SCOT cœur du Faucigny.

2. Modalité de mise en œuvre du Futur SCoT

Rapporteur : M. Le Président

La délibération n°1 étant reportée, il est proposé que celle-ci le soit également. Les membres du Comité Syndical décident de reporter ce point à l'Ordre du jour du Prochain Comité Syndical.

Délibération N°2018/05/03

3. Indemnité du Trésorier

Rapporteur : M. Le Président

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité pour les Communes et Etablissements Publics Locaux de verser au Comptable une indemnité de conseil. Cette indemnité est calculée en fonction d'un barème basé sur la moyenne des dépenses réelles des trois dernières années auquel est appliqué un pourcentage fixé par délibération.

Mme. Catherine ARLY qui assume cette mission de Trésorière a par courrier en date du 13 Mars dernier, sollicité le versement de cette indemnité pour une durée de 90 Jours.

Pour ces 90 Jours de l'année 2018, le montant maximal qui peut être versé (100 %) est de 42.86 €.

Le comité Syndical du SCoT Cœur du Faucigny, après avoir délibéré à l'unanimité fixe le taux de l'indemnité de Mme. Catherine ARLY, responsable de la trésorerie de Saint Jeoire à 100 % pour ces 90 jours.

<p><i>Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 12/06/2018</i></p>
--

Délibération N°2018/05/04

4. Date et lieu du prochain Comité Syndical
Rapporteur : M. Le Président

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT cœur du Faucigny se déroule :
Le Mercredi 4 Juillet 2018 à 19 h à Boège.
(Sous réserve de disponibilité de la salle)

Le Comité Syndical du SCoT cœur du Faucigny en prend acte

Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat
le 12/06/2018

QUESTIONS ORALES

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Bruno FOREL, Président du SCoT cœur du Faucigny, lève la séance à 21 h 30

Faucigny, le 6 Juillet 2018
Bruno FOREL,
Président

